

**Veillez prendre note que la séance extraordinaire du comité exécutif se tiendra à 15 h 30 à l'édifice Louis-Lepage (754 rue Saint-Pierre).**

**INFORMATION**

**SUJET**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
- 3.

**4. DÉPÔTS**

**5. CABINET DU MAIRE**

**6. COMMISSIONS**

**7. DIRECTION GÉNÉRALE**

**8. DIRECTION DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

**9. DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**10. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**11. DIRECTION DE LA POLICE**

**12. DIRECTION DE L'INCENDIE**

**13. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

**14. DIRECTION DU GÉNIE ET L'ENVIRONNEMENT**

- 14.1. REC  Autorisation d'une dépense additionnelle et règlement dans le cadre de la réclamation transmise par Eurovia Québec Grands Projets inc en lien avec le contrat SA19-3002 pour des travaux de reconstruction du poste Industriel Ouest et de la conduite de refoulement (N/D : G-2015-015-01)
- 14.2. REC  Octroi du contrat SA21-3035 à Tisseur inc. pour les travaux de construction d'un bâtiment, incluant des aménagements, pour le futur quartier général de la police, pour un montant de 68 795 291,25 \$ (N/D projet : 02-19-001)
- 14.3. REC  Autorisation et signature de l'*Addenda n° 2 à la convention préalable à la réalisation des travaux municipaux* avec la société 6383424 Canada inc. et autorisation d'une dépense additionnelle dans le cadre du contrat de services professionnels SA18-3018 octroyé à Les Services EXP. inc. pour la confection des plans, devis et surveillance des travaux pour la construction d'égouts pluvial et sanitaire, d'aqueduc, de fondation de rue, de pavage et d'intégration d'utilité publique sur la rue Yves-Blais dans le secteur de la Croisée Urbaine, pour un montant de 45 486,41 \$, majorant ainsi le montant du contrat de 504 625,28 \$, à un total de 550 111,69 \$ (N/D : 2017-021-00)

**14. DIRECTION DU GÉNIE ET L'ENVIRONNEMENT**

- 14.4. REC  Acquisition par voie d'expropriation, aux fins de mise en place d'une conduite maîtresse d'aqueduc, d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique affectant des immeubles situés sur côte de Terrebonne, à l'ouest de la Place Alexandre-Cousineau, connus et désignés comme étant des parties des lots 6 048 453 et 6 048 454, dont l'assiette a une superficie totale de 6 772,7 mètres carrés, lesquels lots appartiennent à Côte de Terrebonne S.E.C. et amendement à la définition de l'objet numéro 4 du règlement d'emprunt de type parapluie 760 par « Acquisition par expropriation de servitudes réelles et perpétuelles pour fins d'utilité publique, permettant la mise en place d'une conduite maîtresse d'aqueduc sur plusieurs lots, faisant l'objet de trois (3) sommaires décisionnels et représentant une dépense de 655 000 \$ » (N/D : Thèmes/92 IMM/Projets/Conduite/21-063)

**15. DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE**

**16. DIRECTION DU LOISIR ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**17. DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

**18. DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DES COMMUNICATIONS**

**19. AFFAIRES NOUVELLES**

**20. LEVÉE DE LA SÉANCE**